

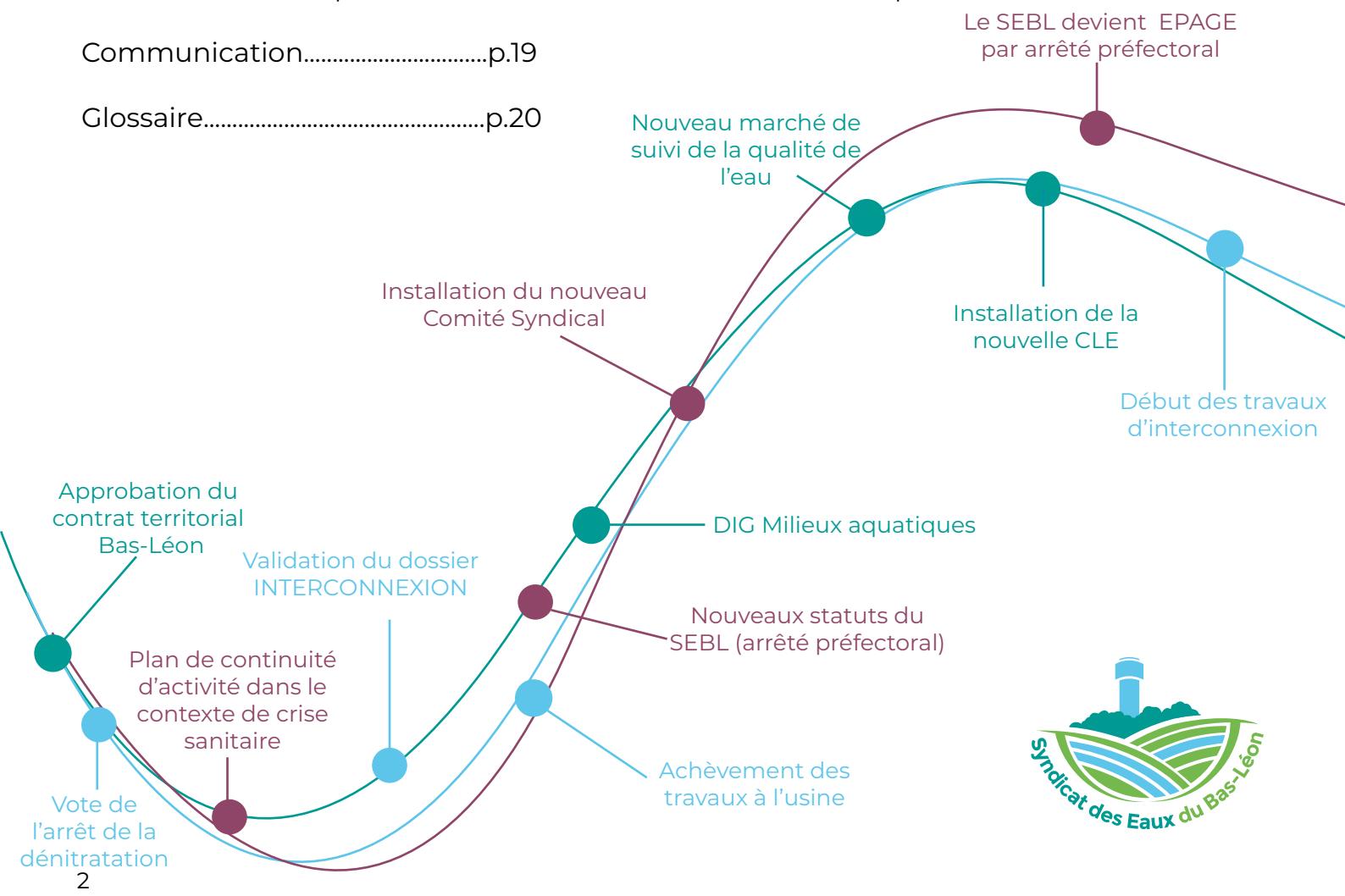


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

o Syndicat des Eaux du Bas-Léon



Le mot de la Présidente	p.3
Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon.....	p.4
Eau potable.....	p.6
· Une nouvelle organisation territoriale	p.6
· Production et transport	p.6
· Travaux	p.8
Interconnexion Saint-Renan 1	
Achèvement des travaux à l'usine	
· Surveillance et protection de la prise d'eau	p.10
· Préservation de la ressource : des actions sur l'Aber Wrac'h amont	p.11
SAGE du Bas-Léon.....	p.12
· Animation et coordination	p.12
· Accompagnement, communication et sensibilisation	p.13
· Programmes opérationnels	p.14
Actions agricoles	
Suivi de la qualité de l'eau	
Milieux aquatiques	
Appel à projet biodiversité, trames verte et bleue	
Ressources.....	p.16
· Ressources humaines	p.16
· Finances	p.17
· Marchés publics	p.18
Communication.....	p.19
Glossaire.....	p.20



Le mot de la Présidente



En tant que Syndicat mixte fermé, notre établissement doit établir un rapport annuel d'activités dans les mêmes conditions que les intercommunalités. Ce rapport dresse une synthèse des actions conduites et des moyens mis en œuvre par le Syndicat en 2020.

2020 a été une année singulière marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Le personnel du Syndicat a su rester mobilisé pour assurer ses missions et profiter de l'arrêt de certaines actions de terrain pour préparer ou initier des dossiers de fonds (Déclaration d'Intérêt Général du programme d'entretien des cours d'eau 2020-2025, Plan de formation, RGPD...). Notre délégataire SUEZ s'est également adapté pour continuer à fournir l'eau potable nécessaire aux habitants de notre territoire, malgré une demande plus importante (4 300 000 m³ acheminés en 2020).

2020 était une année de changement avec les élections municipales et intercommunales qui ont entraîné la nomination de nouveaux délégués au SEBL et la mise en place d'un nouveau format, suite à l'approbation préfectorale des nouveaux statuts.

Fraîchement installé, le nouveau conseil syndical a salué le travail et l'engagement des vice-présidents de l'ancien mandat qui fut jalonné d'étapes importantes : adaptation aux nouvelles lois GEMAPI et NOTRe, renforcement de la coopération avec les EPCI du territoire, modernisation de l'usine, coordination élargie du SAGE...

Plus spécifiquement sur les dossiers portés en 2020 par le Syndicat, je retiendrai entre autres :

- la validation de la stratégie 2020-2025 pour la mise en œuvre du SAGE

Bas-Léon et la signature d'un contrat de territoire unique Bas-Léon entre le Syndicat, les EPCI et les partenaires financiers,

- l'élargissement de l'exercice de la Gestion des Milieux Aquatiques de l'Aber Wrac'h aux rivières du Quillimadec et de la Flèche,

- la décision du comité syndical d'arrêter la dénitrification à l'usine de Kerlouron, permise par les efforts consentis depuis 20 ans par la profession agricole,

- la validation du projet d'interconnexion St Renan 1 et le lancement de la phase de travaux,

- la passation d'un marché « Suivi de la qualité des eaux », en groupement de commande coordonné par le SEBL sur le périmètre du SAGE Bas-Léon ;

2020 était également la dernière année où le SEBL accompagnait les collectivités dans la valorisation et l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées, les EPCI ayant désormais cette compétence.

Je vous invite à découvrir tous les domaines d'intervention du Syndicat sur son territoire, le Bas-Léon, sa gouvernance, ses actions de terrain et ses moyens.

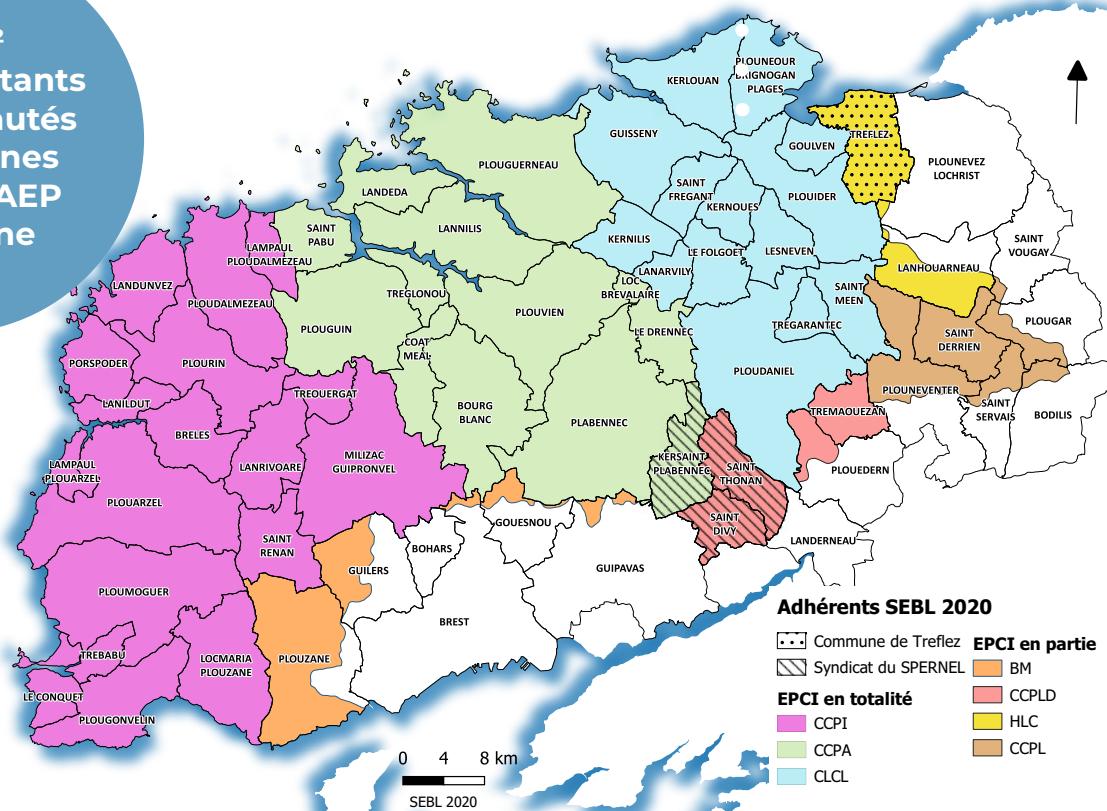
Je vous souhaite une excellente lecture !

MARGUERITE LAMOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marguerite Lamour".

LE SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LÉON

910 km²
135 000 habitants
7 Communautés de communes
1 Syndicat AEP
1 commune



En 2020 :

- **4 commissions permanentes,**
- **3 réunions de Bureau,**
- **4 Comités Syndicaux, dont celui d'installation des nouveaux élus en septembre 2020.**

BUREAU



Présidente :
Marguerite LAMOUR

3 Vice-Présidents :



Christophe BÈLE
 1er Vice-Président en charge des milieux aquatiques et littoraux



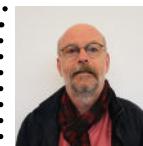
Guy TALOC
 2ème Vice-Président en charge de l'eau potable



Gilles MOUNIER,
 3ème Vice-Président en charge des espaces terrestres



Lucien KEREBEL
 CCPI



Bernard BRIANT
 CCPI



Christophe COLIN
 CCPI



Bernard GOUEREC
 CCPI



Yves ROBIN
 CCPI



André TALARMIN
 CCPI



Marie-Annick
 CRÉAC'HADEC
 CCPA



Daniel GODEC
 CCPA



Nadège HAVET
 CCPA



Olivier LE FUR
 CCPA



Olivier MARZIN
 CCPA



Jean-François
 TREGUER
 CCPA



René PAUGAM
 CLCL



Pascal CORNIC
 CLCL



Michel TANNÉ
 CLCL



Jean JEZEQUEL
 CCPD



François-Xavier
 IMBERDIS
 CLCL



Anne BESCOND
 HLC



Thierry GAUDEC
 Treflez



Chantal SOUDON
 CCPD



Marc JEZEQUEL
 Syndicat du Spernel



Véfa KERGUILLEC
 BM

MEMBRES

UNE FEUILLE DE ROUTE 2020/2026

Après les élections municipales de 2020, le contexte sanitaire a retardé l'installation du comité dans son nouveau format au 22 septembre 2020. **Désormais, 26 délégués siègent à la plénière.** Les principaux enjeux du Syndicat pour ce nouveau mandat 2020/2026 sont :

- **La poursuite des travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.** À la suite des travaux d'interconnexion entre Milizac et Saint- Renan destinés à sécuriser le Nord de Brest métropole et le Pays d'Iroise, les élus auront à s'atteler à la seconde sécurisation prévue sur le Pays d'Iroise ;
- **La définition et la mise en place d'une filière pérenne d'évacuation des boues produites par l'usine ;**
- **La définition d'une stratégie de gestion, d'entretien et de valorisation du patrimoine du Syndicat** s'articulant autour du bâti (siège, hangar technique, maisons,...), des ouvrages dédiés à l'alimentation en eau potable et d'un patrimoine foncier d'environ 60 ha, majoritairement situé dans la vallée de l'Aber Wrac'h et assurant la protection de la prise d'eau ;
- **La préservation et la pérennisation de la ressource en eau au travers de l'animation**

et de la coordination du SAGE Bas-Léon, qui se traduisent par la mise en œuvre, sur la période 2020/2025 d'un contrat de territoire partagé avec les EPCI et les partenaires. Le Syndicat pilotera des programmes spécifiques territorialisés ou transverses à tout le périmètre du SAGE : travaux de rétablissement de la continuité écologique, restauration et développement du bocage, accompagnement du monde agricole vers l'agroécologie, communication/sensibilisation aux enjeux locaux et aux rôles de chacun...

- **La révision du SAGE** pour une mise en cohérence avec le futur SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027 ;

- Le Syndicat assurera une veille **prospective sur les besoins de ses adhérents et les effets du dérèglement climatique** en lien avec le projet Finistère 2050 du Département. Il poursuivra l'intégration des thématiques transversales comme la biodiversité, la transition écologique, les trames verte et bleue...

Pour mener à bien ses missions, le Syndicat s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire permanente constituée de 11 agents.

En bref

- HAUSSE DES M³ D'EAU LIVRÉS

- TRAVAUX DE L'USINE ACHEVÉS
- INTERCONNEXION TERMINÉES ET
- TRAVAUX DÉBUTÉS
- ÉTUDES
- PROCÉDURES DE GESTION DE CRISE ACTÉES

UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Suite à la prise de compétences dans les domaines de l'eau et de l'assainissement par les EPCI, le SEBL s'est adapté pour répondre aux attentes de ses adhérents. Malgré une année 2020 perturbée par la pandémie, le SEBL s'est attaché à maintenir le lien avec ses membres et partenaires pour assurer un service de qualité :

- réunions techniques,
- échanges réguliers,
- suivi des conventions de fournitures,
- points bi-annuels sur le fonctionnement du service (volumes fournis, évolution des besoins...).

PRODUCTION ET TRANSPORT

5 membres au titre de l'AEP :

- Commune de Tréflez,
- Syndicat des Eaux du Spernel,
- Communauté Lesneven-Côte des Légendes,
- Communauté de Communes du Pays des Abers,
- Pays d'Iroise Communauté.



Malgré un nombre d'abonnés stable sur le territoire des adhérents, les livraisons ont fortement augmenté : + 30,5% en 2020. Cela s'explique par :

- la fourniture d'eau aux réservoirs de Saint-Renan et de Brélès (+694 275 m³) faisant suite à une convention d'achat entre le SEBL- SUEZ et Brest métropole-Eau du Ponant, et à une convention de fourniture d'eau avec la CCPI,
- des fuites sur les réseaux des adhérents,
- une régulation des mélanges avec l'eau issue du captage de la commune de Kernilis suite à l'arrêt de la dénitratation,
- un besoin plus important de la part d'industriels,
- un effet COVID probable, lié au confinement, sur les consommations des particuliers.

La production des captages des adhérents a également augmenté (+3,85%).



Le contrat de DSP signé avec SUEZ court sur la période 2017/2028. L'année 2020 a été la première année d'application de l'avenant n°2 intégrant l'importation d'eau potable de l'usine de Kerléguer vers 2 réservoirs du Bas-Léon. Ceci explique l'évolution tarifaire du prix de 5.6%, également liée à une nouvelle étape de traitement.

À l'issue d'une année d'observation, des discussions avec SUEZ ont commencé sur l'évaluation de l'impact de l'arrêt définitif de la dénitratation et de la nouvelle filière de traitement de l'eau.

PLUS D'INFOS...

Rapport sur le prix et la qualité du service, vous pouvez consulter le RPQS sur notre site internet :

www.syndicateauxbasleon.bzh

ZOOM SUR ...

La dénitratation

L'arrêt de la dénitratation a été effectif du 1^{er} avril au 11 août 2020. L'eau alors produite présentait une concentration en nitrates égale à celle de la rivière (34 mg/l). Cependant, à la demande d'un industriel

chez qui cela engendrait des perturbations sur la chaîne de production agro-alimentaire, la dénitratation a été remise en service et le restera jusqu'au 30 juin 2021.

CHIFFRES CLÉS 2020



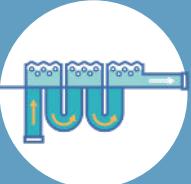
119 934 habitants



53 112 abonnés



3 658 000 m³
produits à l'usine
694 275 m³
importés



98.72 % de
rendement du
réseau



100 % de conformité
sur les analyses
physico-chimiques



0.4275 € HT le m³
d'eau livré aux
adhérents



TRAVAUX

INTERCONNEXION SAINT-RENAN 1

Afin de sécuriser l'adduction de l'agglomération brestoise, le SDAEP du Finistère a identifié plusieurs interconnexions de sécurisation à réaliser, dont une liaison entre le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et le Nord-Ouest de Brest métropole, dénommée « St Renan 1 ».

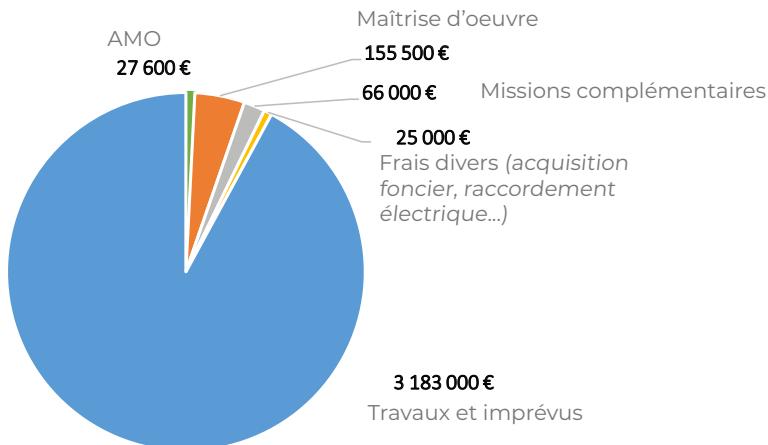
En 2017, le Syndicat a donc engagé les démarches visant à la réalisation de cette interconnexion en faisant appel à un AMO pour la définition du tracé de cette interconnexion. En concertation avec les collectivités et les acteurs locaux, le tracé de 6.4 km de canalisation entre Milizac (lieu-dit Kersaliou) et Lanrivoaré (secteur stade) a ainsi été validé.

Les études de maîtrise d'œuvre, confiées au bureau d'études SAFEGE ont été engagées dès juin 2018.

En parallèle :

- les études complémentaires nécessaires à la réalisation du projet ont également été exécutées (levés topographiques, études géotechniques et diagnostic des enrobés,

Budget prévisionnel (€ TTC)



COTÉ CHIFFRES

Estimation du coût total de l'opération :
3 460 000 € TTC

Réalisé au 31/12/2020 : 186 630 € TTC

etc...),

- le Syndicat a réalisé les démarches relatives à l'acquisition d'une parcelle située sur la commune de Milizac-Guipronvel, et nécessaire à l'installation des équipements de pompage à créer au lieu-dit Kersaliou,
- un travail de modélisation des réseaux AEP à l'échelle du nord Finistère a été réalisé par la SPL Eau du Ponant, en collaboration avec le SEBL, afin de vérifier la validité des hypothèses retenues pour la sécurisation des collectivités concernées, et de confirmer les aspects techniques du projet.

Après une validation du dossier PRO (=projet) en avril 2020, la consultation des entreprises de travaux, réalisée dans le courant de l'été 2020 a ainsi permis de désigner les entreprises retenues pour chacun des lots : l'entreprise Kerleroux pour le lot « canalisations », et le groupement Feljas et Masson/ Angevin pour le lot « stations de pompage ».

Ainsi, la phase de préparation de chantier a débuté en décembre 2020.

KERNILIS

Eau potable : sécuriser l'approvisionnement sur le territoire

Vendredi, Marguerite Lamour a présidé le comité syndical du Syndicat des eaux du Bas Léon (SEBL) afin de voter le débat d'orientation budgétaire et de faire un point sur les dossiers en cours.

eau potable du SEBL et de Brest Métropole. Les travaux vont démarrer dans le courant de l'année.

Enfin, le syndicat des eaux va assurer l'animation et la coordination de programmes, comme les actions d'amélioration de la continuité écologique sur différents cours d'eau ou encore le Breizh Bocage.

En bref



Eau potable
En 2019, le SEBL a acheminé plus de 3,3 millions de m³ d'eau sur un territoire représentant 120 000 habitants, du Conquet à Goulven. La qualité de l'eau de l'Aber Wrac'h s'est améliorée, le syndicat pense également diminuer l'utilisation de la dénitrification. « La décision de mettre fin à cette étape est proche », explique Noémie Debat, la directrice.

Interconnexion entre le SEBL et Brest Métropole

Autre dossier important, la réalisation de l'interconnexion entre Milizac-Guipronvel et Lanrivoaré, en vue de sécuriser l'alimentation en

Enfin, le syndicat des eaux va assurer l'animation et la coordination de programmes, comme les actions d'amélioration de la continuité écologique sur différents cours d'eau ou encore le Breizh Bocage.

O Recettes prévisionnelles :

- Subvention CD29 : 419 132 €
- CCPI : 500 000 €
- Brest métropole : 460 000 €

Recettes 2020 : 288 000 €

USINE DE KERLOURON, ACHÈVEMENT DES TRAVAUX



Afin de mieux répondre aux enjeux relatifs à la turbidité de l'eau, au traitement des matières organiques et des pesticides contenus dans l'eau brute et de produire toujours une eau de meilleure qualité, **le Syndicat a mené des travaux d'amélioration de la filière de potabilisation de l'eau de son usine de Kerlouron sur la période fin 2017/avril 2019.**

Le marché de travaux de l'usine de Kerlouron a été attribué en mars 2017 au groupement composé de Degrémont France Assainissement (SUEZ Infrastructures), ANGEVIN-PERSONNIC, INEO et An Heol Architectes.

Des étapes de traitement complémentaire ont été introduites **nécessitant la construction d'une extension**. Les ouvrages existants ont été adaptés pour un fonctionnement optimisé.

Ce marché a fait l'objet de deux avenants en vue d'anticiper sur de nouvelles normes (notamment Vigipirate) et d'assurer la meilleure interface possible entre les équipements déjà existants et les nouveaux ouvrages (optimisation du système d'automatisme et sécurisation de la communication entre l'usine et la prise d'eau).

La réception définitive des travaux en 2020 a mis un terme à l'observation le 31 juillet 2020.

Désormais, **la nouvelle filière est dans la dernière phase, dite de garantie de parfait achèvement.** Elle bénéficie également d'une garantie de bon fonctionnement de 2 ans et de la garantie décennale pour certains ouvrages.

COTÉ CHIFFRES

Montant total de l'opération estimé :
4 100 000 € TTC

Réalisé au 31/12/2020 : 3 896 084 € TTC

Recettes prévisionnelles : 1 235 250 €
 • Subvention CD29 : 499 250 €
 • Subvention AELB : 736 000 €
 • Avances AELB : 625 952 €

Recettes 2020 : 83% des subventions perçues, 100% des avances perçues

PRÉPARATION DE 2021 ...

Parallèlement au suivi des travaux d'interconnexion Saint-Renan 1, le Syndicat poursuit l'adaptation et la sécurisation de ses outils de production et de transport de l'eau potable, dans un contexte d'évolution des exigences de qualités (prise en compte de nouveaux métabolites issus de la dégradation de pesticides).

A noter également, l'engagement du SEBL dans deux marchés de maîtrise d'oeuvre :

- Définition et mise en oeuvre d'une **filière de traitement et de valorisation des boues produites par l'usine de Kerlouron,**
- Définition et mise en oeuvre d'une **opération de curage des étangs d'eau brute et le remplacement des équipements hydrauliques** vétustes ou inadaptés.



SURVEILLANCE ET PROTECTION DE LA PRISE D'EAU



La gestion, l'entretien des équipements hydrauliques et la surveillance du niveau d'eau des étangs de Kernilis sont assurés par l'agent technique du SEBL.

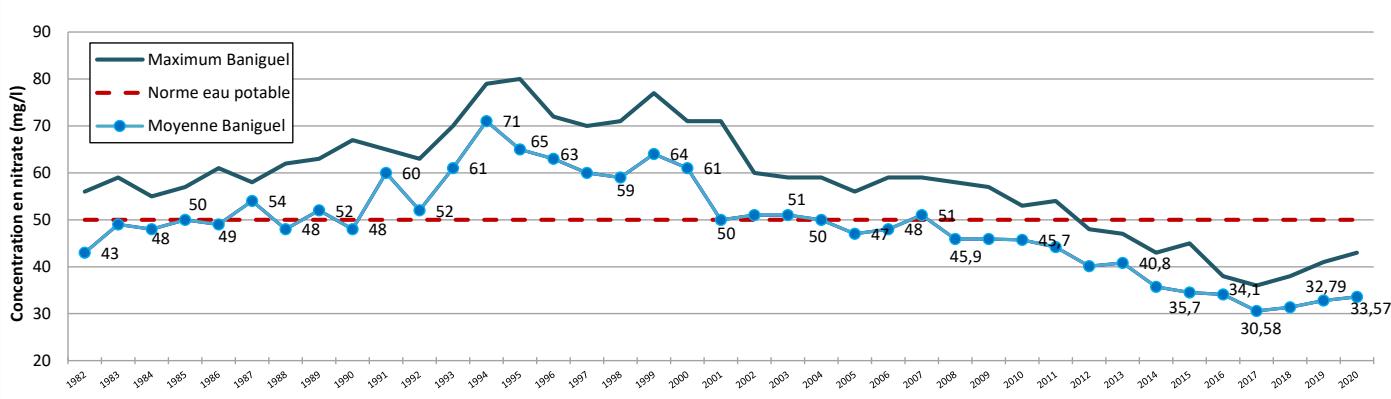
En 2020, le protocole de gestion des niveaux d'eau a été complété et validé avec le délégataire, qui intervient à la demande du Syndicat sur site en dehors des heures ouvrées. L'agent du Syndicat s'emploie à développer

une gestion différenciée des parcelles par fauche et tontes, tout en limitant l'impact des plantes invasives et des rongeurs aquatiques nuisibles (piégeage des ragondins et rats musqués).



Suivi de la qualité de l'eau brute à la prise d'eau

Le suivi bimensuel officiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ci-dessous indique, pour 2020, une **concentration moyenne en nitrates de 33,57 mg/l et un maximum de 43 mg/l**. Depuis 8 ans il n'y a pas eu de dépassement des 50 mg NO₃/l. Ce suivi montre **une légère hausse ces deux dernières années**.



D'après le suivi journalier de SUEZ, la concentration moyenne en nitrates dans l'Aber Wrac'h était de **31,91 mg/l en 2020 et 95 % des analyses ont été inférieures ou égales à 40 mg NO₃/l**. Le maximum mesuré était de 43,7 mg/l le 2 juin 2020. Aucun dépassement de la limite réglementaire en pesticides n'a été détecté (2µg/l pour une molécule ou 5µg/l pour l'ensemble des molécules).

PRÉServation de la ressource : des actions sur l'Aber Wrac'h amont

Historiquement, le Syndicat des Eaux déploie des actions spécifiques sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h en amont de la prise d'eau afin d'améliorer et de préserver la qualité de la ressource en eau.

Ce programme spécifique permet de développer des actions autour des thématiques du bocage (80 323 €), du suivi de la qualité de l'eau (14 044 €), d'actions agricoles (8 550 €), de l'animation et du suivi financier (16 380 €). Il répond également aux enjeux et objectifs plus larges du SAGE du Bas-Léon et est donc à ce titre intégré au Contrat Unique de Territoire, dans les volets transversaux.

RDV pages 14 et 15, vous y trouverez plus de détails !



Budget financé sous AEP : 119 297 €



1.6 km de berges entretenues sur l'Aber Wrac'h



465 rongeurs capturés

ZOOM SUR LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE SUR L'ABER WRAC'H ET LA FLÈCHE



Information/sensibilisation :

- plantations avec des scolaires,
- exposition «Bocageons-nous», conférence,
- réédition et diffusion de supports divers (cahier botanique et pédagogique, flyer...),
- remise de prix du concours général agricole «agroforesterie».

Travaux, entretien, expérimentation :

- **14 dossiers individuels et illustrés**, 1 pour chaque projet bocager,
- réalisation de **8 dossiers récapitulant les projets bocagers à l'échelle communale** pour les territoires concernés,

Gestion et valorisation :

- constitution d'un groupe de travail sur la mise en place d'une filière bois sur le territoire ,
- démonstrations, 2 visites de chantier, fiches pratiques sur la gestion durable du bocage.

BUDGET GLOBAL ANIMATION et TRAVAUX 2020 : 100 409 €

Dont

- **80 323 € pour l'Aber Wrac'h amont**
 - (budget AEP)
- **20 086 € pour la Flèche et l'Aber Wrac'h aval (budget SAGE)**



En bref

- UN SAGE PORTÉ PAR LE SEBL
- UN CONTRAT DE TERRITOIRE UNIQUE BAS-LÉON
- DES ACTIONS TRANSVERSALES
- UNE NOUVELLE CLE (DÉC.2020)



Lesneven

Le Bas Léon a une nouvelle Commission locale de l'eau



CHRISTOPHE BÉLE, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, ET MÉLANIE BARIC, ANIMATEUR AU SAGE DU BAS-LÉON.

La Commission locale de l'eau est constituée de 27 membres, élus, socio-professionnels et représentants de l'Etat. Le Sage est le document de référence en matière de gestion locale de l'eau. L'objectif est d'atteindre le bon état des milieux d'eau et des milieux aquatiques imposé par l'Europe. Il est porté par le Syndicat des eaux du Bas-Léon (SEBL).

La Cle a changé de présidence mi-décembre. C'est aujourd'hui Christophe Béle, maire de Kernouës, vice-président du Syndicat des eaux du Bas-Léon en charge des milieux aquatiques qui en

Un certain nombre d'EPCI souhaitant déléguer au SEBL tout ou partie de la compétence GEMA qui leur incombe, la décision a été prise de solliciter le label EPAGE - Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cette labellisation a été officialisée en décembre 2020 par arrêté préfectoral.

ANIMATION ET COORDINATION

L'année 2020 marque une nouvelle avancée dans le processus d'organisation locale des maitrisées d'ouvrage au travers :

- de la **LABELLISATION DU SEBL EN EPAGE**,
- de la **CONSTRUCTION, VALIDATION ET SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL PLURIANNUEL 2020-2022 UNIQUE** à l'échelle du SAGE.



La composition de la CLE du Bas-Léon a également été renouvelée après 6 années d'exercice. **Elle est ainsi passée de 36 membres à 27** et est désormais composée de :

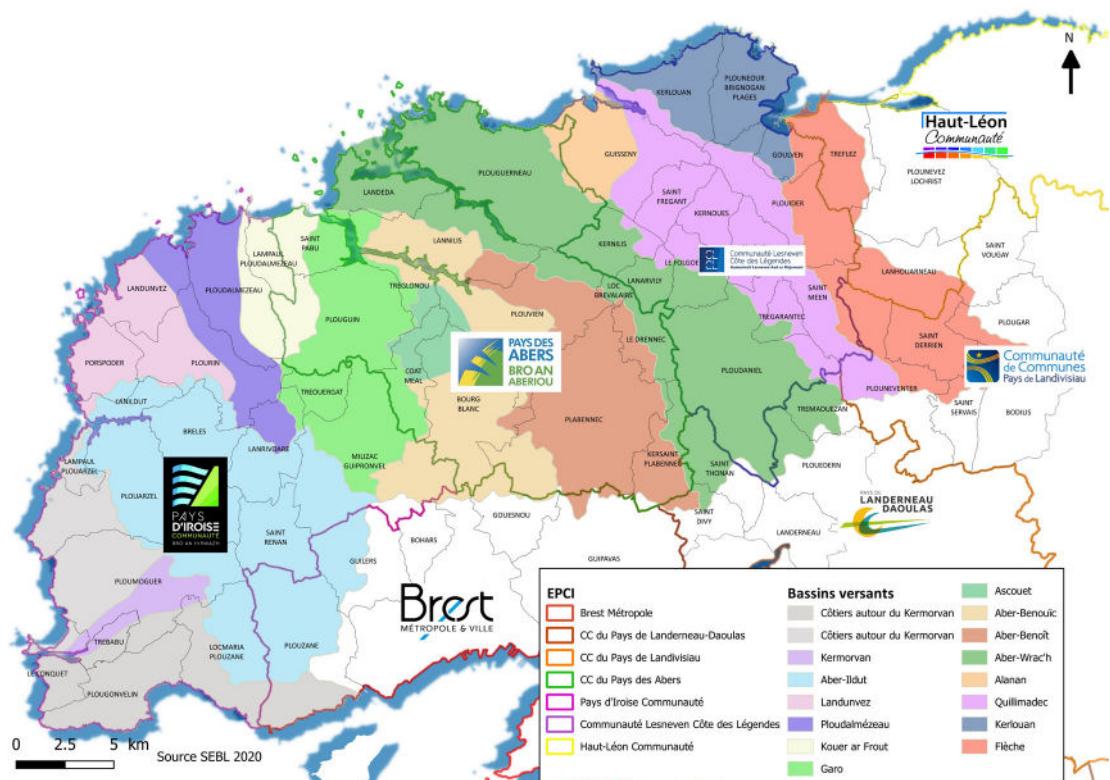
- 14 membres pour le collège des élus,
- 7 membres pour le collège des socioprofessionnels,
- 6 membres pour le collège de l'Etat.

En 2020 :

- nouveau marché de suivi de la qualité de l'eau,
- 9 conventions «actions transversales»,
- 5 conventions de délégation de l'exercice de la gestion des milieux aquatiques (Aber Wrac'h, Quillimadec et Flèche).



Christophe BELE
Président de la CLE
1er Vice-Président du SEBL en charge des milieux aquatiques et littoraux



ACCOMPAGNEMENT, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

en chiffres



40 particuliers sensibilisés à la flore spontanée en ville lors de 2 déambulations



520 élèves de 7 à 10 ans sensibilisés à la protection de l'eau via le spectacle «L'eau, une ressource durable» de Planète Mômes



2 lettres d'informations «Phyto'BV» et diverses communications mails



20 agents communaux présents à l'atelier «gestion de la flore spontanée»



1 stand eau opérationnel pour les différentes animations

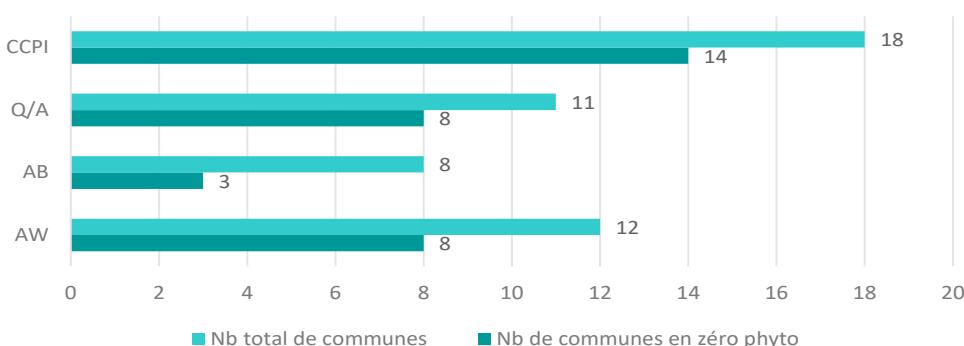


Les communes en route vers le «zéro phyto»

Peu d'évolution entre 2019 et 2020 : **33 communes sur les 50 suivies sont en zéro phyto.**

Si 3 communes ont atteint l'objectif «zéro phyto» pour la première fois en 2020, 3 autres ont refait une intervention au cimetière alors qu'elles n'avaient pas traité en 2019.

Nombre de communes en zéro phyto 2020
SAGE du Bas-Léon



2 communes du SAGE lauréates en 2020 du prix zéro phyto régional : Coat-Méal et Ploudalmézeau



On observe une diminution constante et régulière des quantités de produits phytosanitaires utilisées depuis plusieurs années (-95% de produit en moyenne depuis 2002). La mise en application de la Loi Labbé en 2017 a également influencé cette baisse.

17 communes réalisent toujours des traitements :

- 4 sur l'Aber Wrac'h (1 sur l'AW amont et 3 sur l'AW aval de la prise d'eau)
- 5 sur l'Aber Benoît
- 3 sur le Quillimadec-Alanan
- 4 sur l'Iroise
- 1 sur la Flèche

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

ACTIONS AGRICOLES



DIALOGUES TECHNIQUE

POUR TECHNIQUES ET MÉTIERS

Le semis de couvert sous maïs : une pratique bien maîtrisée

FLUVIOMÉTRIE

Le : Jus d'arrosage	20kg	30kg	40kg	50kg	60kg
Ha : Surface	100	100	100	100	100
mm : Profondeur	10	10	10	10	10
kg/ha : Taux de semis	100	100	100	100	100
kg/ha : Taux de semis	100	100	100	100	100
kg/ha : Taux de semis	100	100	100	100	100

Fluviométrie : technique de mesure de débit et de hauteur d'eau dans un cours d'eau ou un ruisseau. La fluviométrie est utilisée pour déterminer le débit et la surface des cours d'eau et ruisseaux. La fluviométrie est utilisée pour déterminer le débit et la surface des cours d'eau et ruisseaux.

- **Suivis agronomiques** sur les captages ciblés comme prioritaires,
- **30 diagnostics bactériologiques** des sièges d'exploitation (territoires Iroise, Abers et Légendes) : conseils et accompagnement des agriculteurs,
- accompagnement, **conseils sur les MAEc** et

poursuite de la mise en oeuvre du **PAEC Bas-Léon qui comprend 32 exploitations et 186 ha engagés**,

- **démonstrations** de désherbage mécanique,
- création et **diffusion d'une fiche technique** sur le semis de couvert sous maïs.

ZOOM SUR ...

Le SDAGE Loire Bretagne a identifié **6 captages prioritaires** à l'échelle du SAGE du Bas-Léon :

- sur la CCPI : **Landunvez-Traon** (DUP en voie de finalisation),
- sur la CCPA : **Plabennec-Traon Edern** (DUP en cours) et **Landéda-Tromenec**,
- sur la CLCL : Le **Folgoët-Lannuchen**, **Ploudaniel-Roudous**, et **Kernilis-Kersulant**.

En fonction des niveaux d'avancement des DUP et des enjeux identifiés (nitrates / pesticides) , l'accompagnement proposé est adapté.

En 2020, des campagnes d'analyses **de reliquats d'azote** ont été proposées aux agriculteurs exploitant des parcelles situées

Les captages prioritaires

sur les périmètres de protection de captages prioritaires. **17 agriculteurs ont participé et ont reçu un conseil individualisé suite aux résultats :**

- **Captage du Roudous à Ploudaniel** : une évolution favorable des reliquats en lien avec la qualité de l'eau,
- **Captage de Troménec à Landéda** : une dégradation des résultats avec une augmentation des reliquats > à 100 kg de nitrates/ha mais qui n'impacte pas, pour l'instant, la qualité de l'eau,
- **Captage de Kerzulant à Kernilis**, une concentration en nitrates encore supérieure à 50 mg/l malgré la baisse du nombre de reliquats > à 100 kg N/ha.

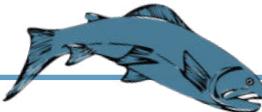
SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE



Un nouveau marché pluriannuel a été reconduit fin 2020 sous forme d'un groupement de commandes avec les EPCI du territoire. Une convention de groupement a été signée et le SEBL a été désigné comme coordonnateur du groupement.

- *Rationalisation des coûts et des moyens humains,*
- *Harmonisation des protocoles de suivi,*
- *Optimisation des réseaux.*

MILIEUX AQUATIQUES



La délégation de l'exercice de la compétence GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques) a été confiée, en 2020, au SEBL sur les rivières Aber Wrac'h, Quillimadec et Flèche par les EPCI référents.

Cette thématique milieux aquatiques est donc aujourd'hui en grande partie intégrée dans les volets transversaux du SAGE.

- Finalisation de l'élaboration des programmes 2020/2025 et **dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** en septembre 2020,
- Report en 2021 de plusieurs interventions visant au rétablissement de la continuité écologique du fait du contexte sanitaire particulier,
- Poursuite des études, construction d'un **programme d'actions opérationnelles**, intégré au contrat unique du SAGE, **sur le bassin versant de la Flèche**,
- Lancement et suivi d'une **étude multicritères sur l'Etang du Pont (restauration de la continuité écologique)**
- Coordination par le SEBL de la campagne de piégeage des rongeurs aquatiques.**

APPEL À PROJET BIODIVERSITÉ, TRAMES VERTE ET BLEUE

Objectifs de l'appel à projet :

- réaliser un état des lieux global des continuités écologiques à l'échelle du Bas-Léon,
- rédiger un plan d'actions opérationnel qui ciblera les secteurs géographiques prioritaires.



Identification de 13 ruptures des continuités écologiques par les étudiants de l'institut Géoarchitecture (UBO),



Analyse des écopaysages et réalisation de cartes du grain bocager par l'INRAE,



Constitution d'un **groupe de travail sur la gestion des bords de route**,



Inventaire faune/flore sur les parcelles du SEBL réalisé par des étudiants en GCBIO (UBO),



1ère participation au CGA agroforesterie



Lancement d'un **observatoire photographique des paysages** du Bas-Léon.

LE SAGE CÔTÉ CHIFFRES



BUDGET ANIMATION / SENSIBILISATION : 120 492 €

La mise en oeuvre de plusieurs actions a été impactée par le contexte sanitaire (entreprises fermées, regroupements interdits, manifestations annulées...).

BUDGET CONTRAT DE TERRITOIRE UNIQUE : 172 238€

dont :

- Volet agricole : 42 515 €
- VMA : 39 520 €
- Suivi qualité de l'eau : 20 815 €

En bref

- UNE ÉQUIPE
- PLURIDISCIPLINAIRE
- DE 12 AGENTS

- 5 MARCHÉS PUBLICS AVEC PUBLICITÉ

- UNE ADAPTATION DES SERVICES AU CONTEXTE DE PANDEMIE

- UN COMPTE ADMINISTRATIF POSITIF À SA CLÔTURE

MASSE SALARIALE :
489 635 €
(25% des dépenses de fonctionnement)

- 7 fonctionnaires (42% A, 50% B et 8% C)
- 5 contractuels dont 3 en CDI
- 67 % des effectifs en filière technique
- 33% en filière administrative
- Moyenne d'âge : 38 ans
- 58% de femmes
- 42 % d'hommes

En 2020 :

- début de la mise en conformité avec le RGPD,
- application et évaluation annuelle du Document Unique,
- émergence d'un plan de formation.

Action sociale :

- cotisation auprès d'un COS,
- participation aux contrats de prévoyance (900€ soit 180€/ bénéficiaire)
- bons d'achats Noël des enfants.

RESSOURCES HUMAINES

12 agents employés en 2020, 11.8 ETP

- 5 agents formés au SIG,
- 2 agents formés au logiciel de création graphique,
- 1 agent formé au logiciel de comptabilité.
- 1 conseiller agricole,
- 1 technicien bocage,
- 1 technicien milieux aquatiques,
- 1 agent technique "entretien du patrimoine",



- 1 secrétaire-comptable, (+ assistance comptable ponctuelle - AGDE)
- 1 gestionnaire administratif /RH ,
- 1 chargée de communication,
- 1 chargée du SIG et des suivis de programmes,
- 1 chargée du suivi des études et travaux AEP,
- 1 directrice (+ suivi DSP),
- 1 coordinatrice/animatrice du SAGE,

Évolution professionnelle en 2020 :

- un agent permanent est arrivé en remplacement de congé maternité,
- un agent lauréat d'un concours a été nommé stagiaire,
- un fonctionnaire a bénéficié d'une promotion interne.

Formation 2020 :
0.8 jour/agent,
3 113 €

2020 : mise en oeuvre d'un plan de continuité d'activité dans le contexte de crise sanitaire :

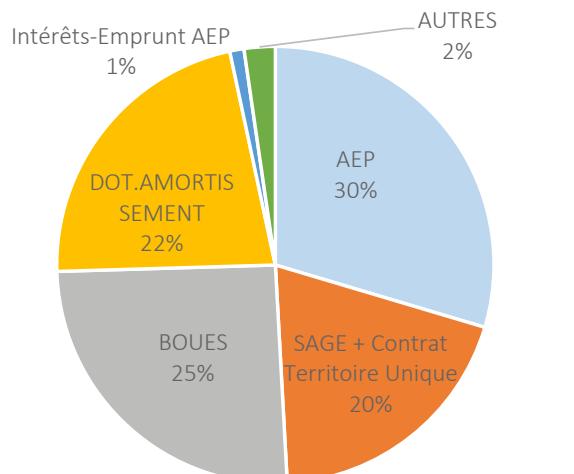


- télétravail total lors du premier confinement,
- télétravail partiel par la suite,
- achats de matériels informatiques adaptés, notamment pour les visioconférences (3 ordinateurs portables, webcams, casques audio, service d'accès à distance au serveur),
- renforcement des règles sanitaires selon les protocoles requis (masques, distanciation, désinfection),
- maintien de l'activité par rdv téléphoniques, réunions en visioconférence.

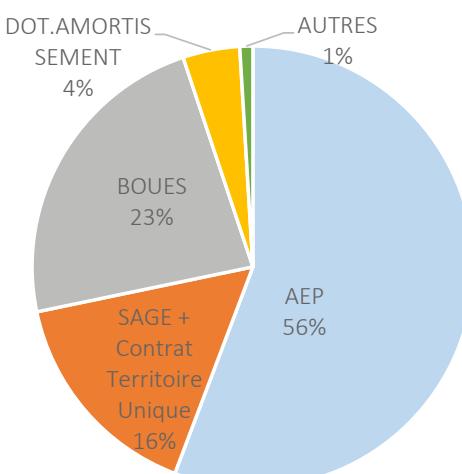
FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Syndicat a clôturé son exercice 2020 avec un résultat positif de 519 680 €. Les dépenses et les recettes 2020 s'élèvent respectivement à 2 349 540 € et 2 979 964 €. Leur répartition entre fonctionnement et investissement est présentée ici.

FONCTIONNEMENT (AVANT REPORT DU RÉSULTAT)



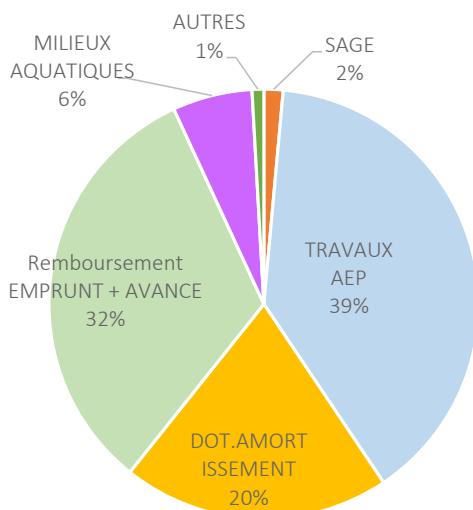
Dépenses de fonctionnement :
1 928 790 €



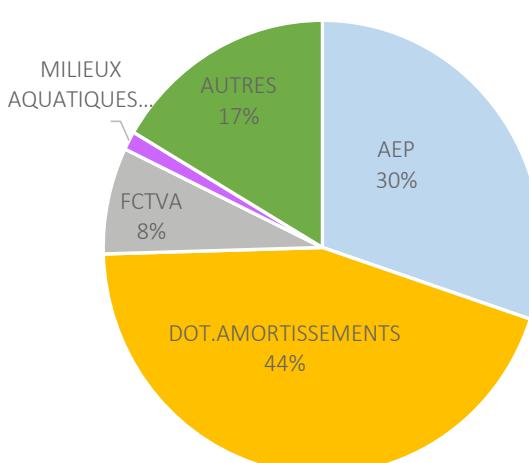
Recettes de fonctionnement :
2 020 382 €

Report de résultat
2019 : 436 150 €

INVESTISSEMENT (AVANT REPORT DES EXCÉDENTS ANTÉRIEURS)



Dépenses investissement : 420 250 €



Recettes investissement : 959 582 €

Solde d'exécution
investissement 2019 :
3 030 092 €

Reste à réaliser :
- 1 783 987 €

- Dépenses : 3 215 491 €
- Recette : 1 431 504 €

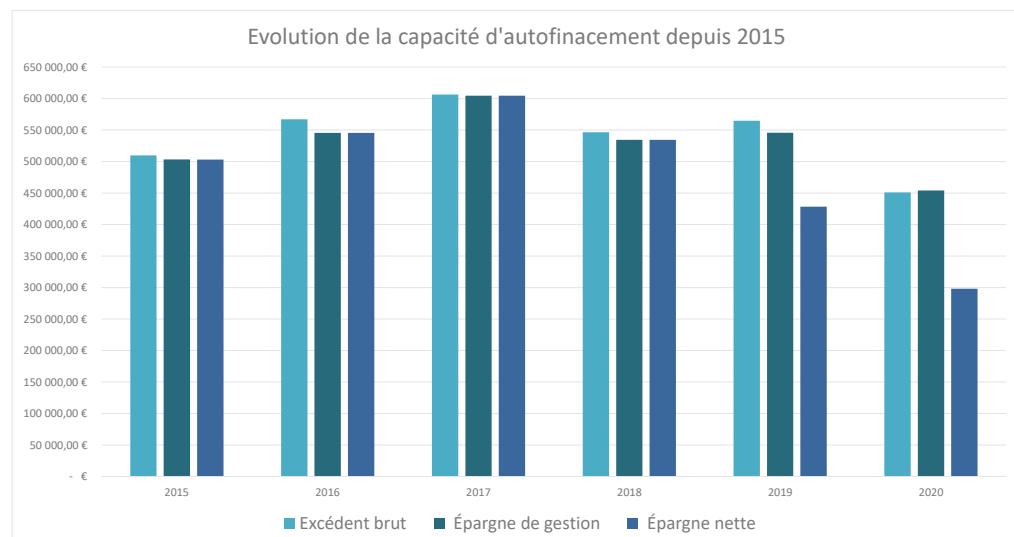


Fin du marché de prestation de services «déshydratation, transport et traitement des boues de stations d'épuration» le 31/12/2020.

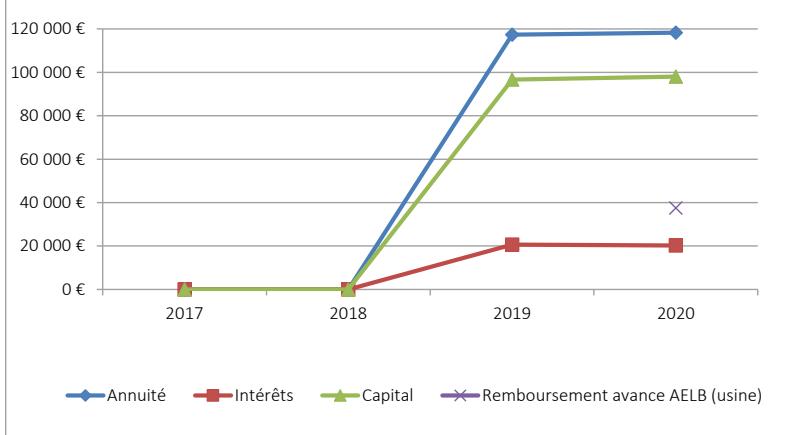


860 écritures comptables

FINANCES : ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE ET DE LA DETTE



Évolution de la dette



La diminution de la capacité d'autofinancement est liée à la contraction d'un emprunt pour l'engagement de travaux importants dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

MARCHÉS PUBLICS PUBLIÉS



Marché de travaux pour
l'interconnexion Saint-Renan 1



Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une **filière de traitement des boues à l'usine** de Kerlouron



Marché à bons de commandes pour le **réseau de suivi de la qualité de l'eau**, mutualisé à l'échelle du SAGE



Marché de travaux **Breizh Bocage 2021**



Marché de **travaux de curage et de remplacement des équipements hydrauliques** des retenues d'eau du Syndicat

CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS :

Le Syndicat bénéficie de l'appui des chargés de missions de la Maison de l'emploi du Pays de Brest pour favoriser l'insertion professionnelle dans ses marchés publics. Un nombre minimum d'heures est ainsi imposé aux entreprises attributaires.

1574 heures d'insertion ont été réalisées sur le marché de travaux de l'usine (de 2017 à 2019).

PARUTIONS & SUPPORTS DIVERS

Que ce soit dans la presse locale ou spécialisée, dans les bulletins communaux ou via le site internet, le Syndicat des Eaux communique sur ses actions et sensibilise le grand public à la gestion et la protection des ressources et des milieux.

L'année 2020, avec la pandémie de COVID19, a été un peu particulière et de nombreuses actions de communication ont été reportées ou annulées.



ZOOM SUR ...

CHIFFRES CLÉS



33 articles de presse concernant les actions du SEBL



1 flyer 4 pages de présentation du SEBL pour les nouveaux élus + 3 fiches thématiques



1 site internet visité 6 800 fois en 2020 et mis à jour régulièrement

Le Syndicat mobilise environ 11 000€ pour financer des actions de coopération internationale permettant l'accès à l'eau potable (cadre de la loi Oudin-Santini). En 2020, le Comité syndical a arrêté les critères d'éligibilité pour répondre au mieux aux associations locales qui conduisent des projets d'accès à l'eau dans des pays en voie de développement. L'instruction des demandes 2020 ont donc été reportées en 2021.

La Coopération internationale



Pompe manuelle à Madagascar

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

AEP : Alimentation en Eau Potable

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

AP : Appel à Projet

APPBC : Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne

ARS : Agence Régionale de Santé

AW : Aber Wrac'h

BV : Bassin Versant

BM : Brest métropole

BB2 : Programme Breizh Bocage 2

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Abers

CCPI : Communauté de Communes du Pays d'Iroise (Pays Iroise Communauté au 01.01.2017)

CCPL : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

CGA : Concours Général Agricole

CLCL : Communauté Lesneven - Côte de Légendes

CCPLD : Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas

CD29 : Conseil Départemental du Finistère

CLE : Commission Locale de l'Eau

COPIL : Comité de Pilotage

COS : Comité d'Oeuvre Sociale

CT : Contrat de Territoire

DCE : Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DERU : Directive Eaux Résiduelles Urbaines

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DLE : Dossier Loi sur l'Eau

DN : Directive Nitrates

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Fl : Flèche

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

HLC : Haut-Léon Communauté

INRAE : Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MO : Maîtrise d'Ouvrage

MAEc : Mesure Agri-Environnementale et climatique

NO3- : Nitrates

OFB : Office Français de la Biodiversité (ex AFB)

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (devenue AFB au 01.01.2017)

P : Phosphore

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAEc : Projet Agri-Environnemental et climatique

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PE : Prise d'Eau

PPC : Périmètre de Protection de Captage (alimentation en eau potable)

PPRi : Plan de Prévention des Risques inondation

PRO : Projet (interconnexion)

PPRs : Plan de Prévention des Risques submersion marine

PTE : Projet de Territoire Eau

Q90 : Quantile 90

RGPD : Réglement Général de Protection des Données

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIG : Système d'Information Géographique

SEBL : Syndicat des Eaux du Bas-Léon (historiquement dénommé SMBL jusqu'à début 2018)

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPL : Société Publique Locale

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (trame verte et bleue)

STEP : STATION d'EPuration

TVB : Trame Verte et Bleue

UBO : Université Breague Occidentale

VMA : Volet Milieux Aquatiques

ZH : Zone Humide



Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Syndicat des Eaux du Bas-Léon
2 route de Pen Ar Guéar
29260 KERNILIS
02 98 30 75 27
secretariat.syndicat.basleon@wanadoo.fr
www.syndicateauxbasleon.bzh